



**DELIBERATION N° 22/207 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LA MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT
DE L'OPÉRATION DE DÉPLOIEMENT DE LA COMMANDE CENTRALISÉE
POUR VOIE UNIQUE (CCVU) SUR L'ENSEMBLE DU RÉSEAU FERRÉ CORSE**

**CHÌ APPROVA A MUDIFICAZIONI DI U PIANU DI FINANZIAMENTU
DI L'UPARAZIONI DI MISSA IN OPARA DI A CUMANDA CINTRALIZATA
PAR VIA UNICA (CCVU) NANTU À A TUTALITÀ DI U RITALI FARRATU CORSU**

REUNION DU 14 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le quatorze décembre, la Commission Permanente, convoquée le 6 décembre 2022, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Julia TIBERI

ETAIENT ABSENTES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Véronique ARRIGHI à M. Paul-Joseph CAITUCOLI
Mme Valérie BOZZI à Mme Christelle COMBETTE
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Jean BIANCUCCI
Mme Nadine NIVAGGIONI à Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ETAIENT ABSENTS : MM.

Paul-Félix BENEDETTI, Romain COLONNA, Hyacinthe VANNI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1,
- VU** la loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022 mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la Covid-19,
- VU** la délibération n° 17/120 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2017 approuvant le plan pluriannuel d'investissements relatifs aux infrastructures de transport pour la période 2017-2026,

- VU** la délibération n° 18/204 AC de l'Assemblée de Corse du 28 juin 2018 approuvant le projet de déploiement de la Commande Centralisée pour Voie Unique (CCVU) sur l'ensemble du réseau ferré corse,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 21/202 AC de l'Assemblée de Corse du 19 novembre 2021 approuvant le programme complémentaire de déploiement de la commande centralisée pour voie unique sur le réseau ferré de Corse,
- VU** la délibération n° 22/036 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} avril 2022 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2022,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (12) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI.

APPROUVE le nouveau plan de financement au titre du FEDER REACT'EU pour l'aménagement de deux points de croisement supplémentaires intégrés à la CCVU sur le réseau (L'Algaghjola, Lumiu) :

Europe	80 % du montant HT	1,68 M€
CdC	20 % du montant HT	0,420 M€
TOTAL		2,1 M€

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à solliciter les demandes de subventions correspondantes.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à lancer toutes les procédures règlementaires et à solliciter toutes les autorisations administratives pour mener cette opération.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 14 décembre 2022

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Maupertuis', with a horizontal line extending from the bottom of the signature.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 14 DÉCEMBRE 2022

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**MUDIFICAZIONI DI U PIANU DI FINANZIAMENTU DI
L'UPARAZIONI DI MISSA IN OPARA DI A CUMANDA
CINTRALIZATA PAR VIA UNICA (CCVU) NANTU À A
TUTALITÀ DI U RITALI FARRATU CORSU**

**MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE
L'OPÉRATION DE DÉPLOIEMENT DE LA COMMANDE
CENTRALISÉE POUR VOIE UNIQUE (CCVU) SUR
L'ENSEMBLE DU RÉSEAU FERRÉ CORSE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse la rectification du plan de financement des projets de points de croisement à L'ALGAGHJOLA et LUMIU.

L'Assemblée de Corse a validé le 19 novembre 2021 l'équipement en CCVU des 4 gares de Balagna (délibération n° 21/202 AC) :

- L'ISULA et CALVI au titre du CPER 2015-2022
- L'ALGAGHJOLA et LUMIU au titre du FEDER-REACT'EU

Le niveau de participation de l'Europe sur les projets REACT'EU étant inconnu en novembre 2021, il avait été décidé d'appliquer lors de la présentation de l'opération le taux de financement habituel du FEDER, soit 60%.

En 2022, le taux de participation de l'Europe sur REACT'EU s'est précisé avec un taux proposé de subvention de 80 %, ce qui est à l'avantage de la Collectivité de Corse.

I - Rappel de contenu du programme CCVU

Le tableau ci-dessous résume les différentes étapes du projet CCVU qui se décline en trois phases résumées dans le tableau suivant :

	Phase 1 CPER 2015-2022 engagée	Nouvelle phase CPER 2015-2022	Nouvelle phase Plan de relance Europe
Modernisation BASTIA-CASAMOZZA et matériels	X		
Postes de commandement principal et secondaire et bouclage fibre optique	X		
Equipement gares de AIACCIU, MEZZANA	X		
Création évitement de CALDANICCIA	X		
Equipements gares de BUCUGNA, AUCCIANI, VIZZAVONA, VIVARIO, CORTI, A PONTE E A LECCIA, U PONTE NOVU	X		
Création évitement de BASSANESE	X		
Equipement gares de CALVI, L'ISULA		X	

Création et équipement évitements L'ALGAGHJOLA et LUMIU			X
--	--	--	---

II - Détail financier des nouveaux aménagements proposés

Les investissements se répartissent de la façon suivante :

	CPER 2015-2022	Plan de relance Europe REACT'EU
	HT	HT
Equipement gares de CALVI, L'ISULA	2,5 M€	
Créations évitements L'ALGAGHJOLA et LUMIU		2,10 M€

A l'issue des études au stade Avant-Projet de l'opération, les travaux sont estimés à 2,5 M€ HT au titre du CPER et à 2,1 M€ au titre du plan de relance Européen.

III - Calendrier prévisionnel de l'opération

DÉSIGNATION	DATE
Lancement de la consultation travaux	Novembre 2021
Démarrage des travaux	1 ^{er} trimestre 2022
Fin travaux	2 ^{ème} semestre 2023

Il est à noter que les cahiers des charges des travaux ont tous été réalisés lors des études initiales.

IV - Cofinancement

CPER 2015-2022

	Etat (50 %)	CdC (50 %)	Total
Equipement CCVU gares CALVI et L'ISULA	1,25 M€	1,25 M€	2,5 M€

FEDER ancien plan de financement (rapport n° 21-202 du 19 novembre 2021)

	Europe (60 %)	CdC (40 %)	Total
Créations évitements L'ALGAGHJOLA et LUMIU	1,26 M€	0,84 M€	2,10 M€

FEDER nouveau plan de financement proposé

	Europe (80 %)	CdC (20 %)	Total
Créations évitements ALGAGHJOLA et LUMIU	1,68 M€	0,42 M€	2,10 M€

V - Imputation financière

Les marchés seront imputés sur le programme 1411, chapitre 908/812. La tranche ferme sera imputée sur les opérations n° 1151CK043 et n°1151M043.

En conclusion, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** le nouveau plan de cofinancement au titre du FEDER REACT'EU
- **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à solliciter les demandes de subvention correspondantes,
- **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à lancer toutes les procédures règlementaires et à solliciter toutes les autorisations administratives pour mener cette opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.